

Recommandations de bonnes pratiques professionnelles



Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses

*Établissements concernés :
protection de l'enfance, enfance délinquante,
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques.*



anesm

Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

Ce document a reçu l'avis favorable du Comité d'orientation stratégique
et du Conseil scientifique de l'ANESM. Juin 2008

Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses

Les conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents ont donné lieu ces dernières années à de nombreux travaux, recherches et journées d'étude, tant sur le plan de leur prévention que sur celui des réponses apportées.

Ces recommandations trouvent ainsi leur origine dans la prise en compte des préoccupations actuelles des professionnels. Elles ont pour ambition de mutualiser des réponses et d'offrir une structuration, une vision d'ensemble qui relie prévention et traitement.

Les établissements concernés sont diversifiés dans leurs missions et leurs objectifs au regard des besoins spécifiques des adolescents qu'ils accompagnent. Cependant, ces recommandations dégagent des repères pour la réflexion et l'action qui leur sont communs.

Ces repères sont destinés à l'ensemble des acteurs. Ils ont pour finalité de développer une culture de la prévention de la violence et d'aider les professionnels à construire leurs réponses en fonction de leur réalité propre, dans le respect des actuelles dispositions législatives et réglementaires.

Contribuant à accompagner les établissements dans leurs évolutions, la mise en œuvre de ces recommandations repose sur l'identification de priorités et sur un processus d'appropriation progressif.

Didier Charlanne
Directeur de l'ANESM

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles relatives aux conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents et relevant en partie ou en totalité de la protection de l'enfance résultent des travaux des participants suivants :

Coordination

Éliane CORBET, directrice technique du CREA Rhône-Alpes
Pierrine ROBIN, chargée d'études au CREA Rhône-Alpes
Claudine PARAYRE, responsable du Pôle « Pratiques professionnelles », ANESM
Marie-Laure LAGANDRÉ, chef de projet, ANESM

Groupe de pilotage

Christian BREUIL, directeur de Buc Ressources, Yvelines
Serge FAURE, directeur d'ITEP « Les collines » Clair Soleil Geysans, Drôme
Sylvain FAVEREAU, directeur d'ITEP, membre du bureau de l'Aire, Avignon
Mme GADOT, association le Fil d'Ariane
Gilles GRANCHER, ancien directeur de Centre éducatif renforcé, Rouen
Roland JANVIER, directeur général SEA Ile-et-Vilaine
David PIOLI, sociologue, chargé d'études, ONED
Thierry ROCHET, psychiatre, chef du département d'hospitalisation pour adolescents, Lyon
Robert THIONOIS, président de l'ADEPAPE, Rhône
Jean-Luc TOURY, directeur pouponnière départementale Conseil général Hauts-de-Seine.

Groupe de cotation

Olivier BARBE, directeur « La vie au grand air », Vexin
Michèle CREOFF, directeur général adjoint, Conseil Général Val de Marne
Aurore DANIEL, directrice de l'établissement de placement éducatif de Villepreux, PJJ
Jean-Luc DELPONT, psychiatre, ITEP OVE, Rhône-Alpes
Gérard DOMMANGET, adjoint de direction, Foyer de l'enfance, Bourg en Bresse
Jean-Marc GRANGE, directeur ITEP-SESSAD, OVE, Rhône Alpes
Christian GUEROULT, directeur DAE Val d'Aubette, Rouen
Sabine HERMANN, directrice d'ITEP, Nîmes, membre du CA de l'Aire
Catherine JAKUBIEC, directrice de l'établissement de placement éducatif de Tourcoing, PJJ
Marie-Pierre MACKIEWICZ, maître de conférences en sciences de l'éducation, IUFM Nord - Pas-de-Calais, en délégation à l'ONED
Guy PATRIARCA, chef de service ASE, Conseil général Ardèche, Président club ASE du Réseau Idéal
Jean-Luc PICOT, psychologue, ITEP OVE, Rhône-Alpes
Gérard PORTIER, directeur MECS « Les Glycines », ADAEAR, Lyon
Jean-Marie SIMON, directeur du service d'AEMO-ARSEA de Colmar, secrétaire national de l'ADC
Mme SOUST-LATOUT, directrice ITEP les Événements, Rivehaute, Hautes-Alpes
Alexandra TATON, éducatrice, Mulhouse
Nicolas VALET, directeur, établissement de placement éducatif (UEHC-UEA), Nogent-sur-Oise, PJJ

Étude bibliographique

Éric DEBARBIEUX, Professeur des Universités, Équipe de recherche coopérative en Éducation et Formation, Université Victor Segalen, Bordeaux II
Yves MONTOYA, Maître de conférences, Université Victor Segalen, Bordeaux II
Catherine BLAYA, Équipe de recherche coopérative en Éducation et Formation, Université Victor Segalen, Bordeaux II
Catherine MANCEL, Équipe de recherche coopérative en Éducation et Formation, Université Victor Segalen, Bordeaux II.

Les travaux d'étude ont été menés avec le soutien financier de la Direction générale de l'action sociale et de l'Observatoire national de l'enfance en danger.

Présentation générale	5
1. La méthode de travail	5
2. Le champ des recommandations	6
3. Les objectifs généraux	6
4. Les principes directeurs	6
5. Éléments pour l'appropriation des recommandations	7

Première partie - Identifier, observer, analyser la violence

1. Identifier la violence	10
1.1 Mettre en place des réunions de travail, destinées à réfléchir ensemble et à identifier ce qui est qualifié de violence, avec les professionnels de l'établissement	10
1.2 Mettre en place des groupes d'échanges avec les adolescents, destinés à réfléchir ensemble et à identifier ce qui est qualifié de violence	10
1.3 Conduire cette réflexion avec les équipes d'autres établissements	
1.4 Associer les partenaires à ce travail d'identification	10
1.5 Informer les autorités de contrôle des fruits de ce travail.....	10
2. Observer, analyser la violence	11
2.1 Identifier les risques propres à l'établissement.....	11
2.2 Être attentif au climat socio-émotionnel et aux indices de détérioration.....	11
2.3 Distinguer et qualifier les situations de violence.....	11
2.4 Installer un dispositif d'observation et d'analyse en continu des événements précurseurs de violence.....	11
2.5 Repérer des solutions et les inscrire dans un plan d'action évaluable.....	11
3. Prévoir des protocoles d'information interne et externe	12
3.1 Élaborer des protocoles internes de traitement des situations de violence et de diffusion de l'information	12
3.2 Prévoir des protocoles d'information externe	12
3.3 Veiller à la réactualisation et à la révision régulière des protocoles pour permettre leur évolution selon les situations et leur appropriation par les équipes	12
3.4 Associer selon des modalités adaptées les personnels, les adolescents, les familles, les partenaires à l'élaboration des protocoles et procédures internes	12
3.5 Informer, selon des modalités diverses, les différents acteurs concernés.....	12

Deuxième partie - Procurer une sécurité de base

1. Procurer une sécurité de base à travers l'organisation et le fonctionnement de l'établissement	14
1.1 Étayer les professionnels.....	14
1.2 Identifier et mettre en œuvre des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement qui contribuent à la prévention de la violence.....	15
2. Procurer une sécurité de base à travers l'accompagnement individualisé	16
2.1 Préparer l'accueil	16
2.2 Préparer la sortie	17
2.3 Veiller à la sécurité de base à travers la prise en compte de l'environnement familial.....	18
2.4 Veiller à la prise en compte de l'environnement social pour prévenir la violence	19

Troisième partie - Mettre en œuvre une prévention et des interventions ciblées

1. Élaborer, partager des références et coordonner les interventions	22
1.1 Élaborer et partager les références théoriques et pratiques	22
1.2 Travailler à la cohérence des interventions.....	23

2. Mettre en œuvre des actions psycho-socio-éducatives pour la prévention et le traitement de la violence	24
2.1 Favoriser l'utilisation par l'adolescent d'un vocabulaire élargi.....	24
2.2 Aider l'adolescent à comprendre ce qui se joue pour lui dans les relations et à travers ses réussites et ses échecs.....	24
2.3 Proposer si nécessaire un accompagnement psychothérapeutique.....	24
2.4 Mettre en place des groupes de parole où les adolescents peuvent évoquer leurs difficultés et résoudre en commun des situations.....	24
2.5 Viser, par les interventions, le changement: acquisition de nouvelles compétences sociales, modification des représentations, des comportements.....	24
2.6 Entraîner individuellement les adolescents à la résolution de problème.....	24
2.7 Entraîner à la responsabilité et placer l'adolescent en face de décisions à prendre qui ne lui soient pas imposées.....	24
3. Aménager des conditions de participation et de médiation pour prévenir et traiter la violence	25
3.1 Favoriser un fonctionnement participatif de l'établissement.....	25
3.2 Associer les adolescents à l'élaboration et à la révision du règlement de fonctionnement.....	25
3.3 Favoriser l'apprentissage de la représentation et installer les conditions de bon fonctionnement du Conseil de la vie sociale.....	25
3.4 Organiser des groupes de discussion avec les adolescents sur des dilemmes sociaux.....	25
3.5 Favoriser une analyse collective des actes violents par les adolescents.....	25
3.6 Mettre en place des instances de médiation.....	25
3.7 Proposer des activités artistiques, sportives et relatives aux nouvelles technologies.....	25

Quatrième partie - Traiter une situation de violence

1. Traiter la crise	28
1.1 Repérer les différentes phases d'une crise pour ajuster les attitudes professionnelles successives.....	28
1.2 Évaluer la gravité de la situation.....	28
1.3 Assumer l'autorité selon les places de chacun.....	28
1.4 Utiliser les protocoles de traitement de la violence et d'information.....	28
1.5 Contenir pour protéger et apaiser.....	28
1.6 De façon exceptionnelle, isoler temporairement l'adolescent du groupe de vie.....	28
1.7 Accompagner et soutenir physiquement et psychologiquement les personnes victimes d'agression.....	29
1.8 Prendre en compte les effets sur les autres adolescents, mettre en place des actions de protection.....	29
2. Traiter la situation de violence au-delà du moment de crise	29
2.1 Réaliser une analyse de l'acte violent par les adolescents entre eux ou entre les professionnels et les adolescents.....	29
2.2 Conduire des actions de « débriefing » et de restauration.....	29
2.3 Favoriser des actions de réparation.....	29
2.4 Recourir à des sanctions proportionnelles, sensées et respectant l'intégrité des usagers.....	29
2.5 Encadrer les mesures de réorientation.....	30
2.6 Conduire une analyse de la situation participe à la prévention du renouvellement de cet enchaînement.....	30

Annexe - Bibliographie

Présentation générale

Les travaux sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles relatives aux conduites violentes, à la prévention et aux réponses, au sein d'établissements accueillant des adolescents, ont été engagés par le Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale (CNESMS), en partenariat avec l'Observatoire national de l'enfant en danger (ONED). Ils ont été poursuivis et finalisés par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM).

La violence des adolescents fait actuellement l'objet d'une forte préoccupation sociétale. S'il est difficile de déterminer si les comportements violents sont plus nombreux et plus graves qu'auparavant ou si c'est le seuil de tolérance à leur égard qui s'est réduit, il apparaît que cette problématique est aussi au cœur des interrogations des établissements sociaux et médico-sociaux qui accueillent des adolescents.

Prévenir et traiter les violences dans ces établissements représente une des voies essentielles pour assurer le bien être des adolescents ainsi que les conditions favorables à leur développement et à leur protection. C'est une condition pour garantir les droits et libertés énoncés à l'article L. 311-3 du Code de l'action sociale et des familles, notamment ceux relatifs au respect de l'intégrité des usagers et de leur sécurité.

Ces recommandations concernent les établissements⁽¹⁾ accueillant des adolescents, relevant en totalité ou en partie de la protection de l'enfance : Maisons d'enfants à caractère social (MECS), Foyers, Établissements de placement éducatif publics et du secteur associatif habilités par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), Centres éducatifs fermés (CEF), Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP).

Elles s'adressent à l'ensemble des professionnels de ces établissements. Cependant certaines de ces recommandations s'adressent plus directement aux responsables d'établissements.

Elles concernent également les usagers adolescents de ces établissements, en ce qu'elles visent à garantir leur intégrité et leur sécurité et qu'elles cherchent à les associer à la prévention et au traitement des situations de violence. Par adolescent, on englobera ici la population des adolescents, mineurs et jeunes majeurs.

Enfin, indirectement, elles concernent les organismes gestionnaires.

Ces recommandations sont cadrées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, tant les dispositions spécifiques aux établissements sociaux et médico-sociaux en matière de prévention et de traitement de la violence que celles du régime juridique général relatives aux atteintes aux biens et aux personnes.

1. La méthode de travail

La méthode retenue est celle du « consensus formalisé », qui permet de mobiliser une pluralité d'acteurs intervenant aux différentes phases. La méthode consiste à recueillir et à valider des bonnes pratiques professionnelles en s'appuyant sur l'avis d'un groupe de cotation qui indique son degré d'accord et de désaccord selon une échelle graduée.

Un groupe de pilotage a coordonné l'ensemble des travaux. La première phase a consisté en une recherche bibliographique, réalisée par une équipe universitaire ; l'analyse de cette bibliographie a fait l'objet d'un rapport de synthèse. Puis une première série de propositions de recommandations a été rédigée sur la base de l'argumentaire bibliographique, de l'expérience pratique et de l'expertise des membres du groupe de pilotage. Ce projet de recommandations a été soumis à un groupe de cotation composé de dix-sept personnes qualifiées représentant la diversité des acteurs concernés par ce sujet. Les recommandations validées font l'objet du présent document.

⁽¹⁾ Au sens de l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

2. Le champ des recommandations

Le choix a été fait de ne pas donner de définition de la violence, pour privilégier une approche dynamique dans la pratique quotidienne. La violence est appréhendée sous l'angle du vécu, du ressenti, avec un travail sur les représentations partagées de la violence.

Trois types de violence liées entre elles par des effets de synergies et d'interactions sont pris en compte : celles des usagers entre eux, des usagers à l'égard de professionnels et de l'institution envers les usagers. Il s'agit donc des situations de violence produites par les adolescents ainsi que des violences produites par l'institution. La clé d'entrée est le passage à l'acte mais le rapport entre les « micro-violences » et le passage à l'acte a été également pris en compte. Les atteintes volontaires à soi-même (automutilation, tentative de suicide...) n'entrent pas dans le champ.

Quelles que soient ses significations et les pistes de compréhension individuelle (violence « fondamentale », « stratégie de lutte contre la dépendance », moyen pour « se sentir exister... »), la violence est abordée ici dans le contexte de l'accompagnement éducatif et des pratiques développées par les professionnels en charge au quotidien des adolescents. Les approches sociétales, centrées sur le milieu et l'environnement, n'entrent pas dans le champ de ces recommandations.

3. Les objectifs généraux

Ces recommandations visent à porter la réflexion sur les situations de passages à l'acte et à réintroduire à leur propos la capacité de penser. En effet, il y a risque de passage à l'acte quand on ne peut pas dire les choses ou être entendu ou bien encore lorsqu'une situation résonne avec un traumatisme antérieur. En cas d'impossibilité ponctuelle ou permanente de mentaliser certaines situations, s'opère une forme de court-circuit de la pensée.

Ces recommandations visent donc à restaurer la pensée et l'élaboration dans les situations de violences, à donner du sens à ce qui s'est passé afin de dégager des perspectives d'action. Elles incitent également à instaurer un état de veille institutionnelle sur les questions de violence.

Ces recommandations de bonnes pratiques professionnelles relatives à la prévention et au traitement de la violence n'ont pas vocation à prendre position en faveur d'une des théories développées à propos de la violence. L'ambition est de proposer des points de repère sur les conduites à tenir et les pratiques à développer dans une double perspective :

- permettre aux institutions de construire leurs propres réponses en fonction de fondamentaux présentés dans les recommandations et ceci dans le cadre de la mission spécifique qu'elles assument;
- développer une culture de la prévention et du traitement des phénomènes de violence à tous les niveaux de l'organisation et pour tous les acteurs.

4. Les principes directeurs

Deux principes fondent l'esprit de ces recommandations :

- la violence n'est pas considérée comme un acte individuel et isolé ; en conséquence, la prévention est centrée sur l'acte situé dans son contexte ;
- le traitement n'a pas pour finalité d'empêcher toutes violences, mais d'éviter la reproduction des conditions qui ont conduit à une situation de violence. En cela le traitement participe aussi à la prévention, car il permet d'analyser et de comprendre la situation de violence afin de dégager des perspectives d'action.

Les principes directeurs et les objectifs retenus dans le cadre de ces recommandations trouvent leur traduction dans l'organisation du document en quatre parties. La première est centrée sur l'appropriation du thème par l'établissement, la deuxième concerne les aspects préventifs « généralistes », les parties suivantes sont consacrées à la prévention ciblée de la violence et au traitement des situations de violence.

5. Éléments pour l'appropriation des recommandations

Ces recommandations constituent des points d'appui, des repères pour chaque établissement et sont destinées à une mise en œuvre adaptée selon les besoins et le contexte, notamment selon les mesures éducatives et les décisions de justice, le cas échéant. Elles ne sont pas une liste exhaustive d'exigences, mais représentent des outils de dialogue et de responsabilité au service de la réflexion, de l'action et de l'évaluation.

Leur appropriation repose sur la définition de priorités au regard des réalités de l'établissement. Afin de garantir les complémentarités et les interactions entre les registres de travail induits par les recommandations, il est pertinent que ces priorités se réfèrent à chacune des quatre parties présentées ci-après.

Cette démarche sera l'occasion de définir le suivi et les moyens d'évaluer le chemin parcouru d'année en année au regard de ces recommandations.

Première partie

*Identifier,
observer,
analyser
la violence*

Cette première partie s'adresse en particulier aux responsables des établissements et recommande d'organiser au sein de l'équipe de professionnels une réflexion sur le thème de la violence.

L'identification de la violence constitue un préalable. Il s'agit de confronter les représentations des faits ou des situations qualifiés de violents, et d'instaurer la capacité de pensée, la capacité d'échange. Une telle approche vise à favoriser une confiance dans l'échange et à construire des représentations partagées qui participent à la mise en œuvre d'une organisation préventive.

Cette étape préalable conditionne autant l'observation et l'analyse de la violence que la construction de protocoles de prévention, de traitement et d'information.

1. Identifier la violence

Prévenir et traiter la violence implique au préalable d'identifier ce qui est qualifié de violence.

Il est recommandé de mener une réflexion sur la définition de la violence et d'identifier les types de violence en présence, leurs causes et leurs processus.

Pour cela les pratiques suivantes sont recommandées :

1.1 Mettre en place des réunions de travail, destinées à réfléchir ensemble et à identifier ce qui est qualifié de violence, avec les professionnels de l'établissement

Ces réunions amènent les professionnels de l'établissement à identifier en commun ce qui est qualifié de violence à partir d'un travail sur leurs représentations, sur leurs ressentis, sur les définitions théoriques et juridiques. Ce travail permet de développer une compréhension partagée de la violence au sein de l'établissement, en ayant à l'esprit de ne pas la banaliser et de construire une réflexion sur le rapport à la loi.

1.2 Mettre en place des groupes d'échanges avec les adolescents, destinés à réfléchir ensemble et à identifier ce qui est qualifié de violence

Il s'agit d'amener les adolescents de l'établissement, au sein de groupes d'échanges, à réfléchir et identifier en commun ce qui est perçu comme violent à partir d'un travail sur leurs ressentis, sur l'analyse d'événements violents et précurseurs de violence. Cela permet de mobiliser les adolescents sur ce sujet et de comprendre leurs préoccupations et les différences éventuelles avec celles des professionnels.

1.3 Conduire cette réflexion avec les équipes d'autres établissements

Cette modalité de travail permet de confronter les expériences, les représentations sur la violence et les « seuils de tolérance » implicites dans les différents établissements.

1.4 Associer les partenaires à ce travail d'identification

Cette démarche offre la possibilité de développer, au-delà de l'établissement, un langage commun, une culture partagée sur la violence et participe de l'élaboration du travail partenarial. Partenariat qui, construit en temps ordinaire, peut être réactivé en temps de crise.

1.5 Informer les autorités de contrôle des fruits de ce travail

Cette pratique permet d'échanger sur ce qui est qualifié de violence et de mieux cerner les attentes réciproques sur ces questions sensibles.

2. Observer, analyser la violence

L'observation et l'analyse de la violence participent à la prévention et conduisent à l'élaboration d'outils de suivi. Elles permettent de restaurer, après des actes violents, le travail d'élaboration en équipe et de prévenir la répétition de ces actes en identifiant les facteurs de risque.

2.1 Identifier les risques propres à l'établissement

Il est recommandé que l'identification des facteurs de risque propres à l'établissement soit conduite avec le personnel et révisée régulièrement. Cette démarche participe à la prévention. Il est notamment nécessaire d'identifier les risques de maltraitance institutionnelle liés à la vulnérabilité, à la pathologie éventuelle, aux situations des adolescents accueillis, à l'organisation de l'accompagnement.

Il s'agit ainsi d'identifier aussi bien des facteurs de risque *a priori* et les facteurs de risque de répétition.

2.2 Être attentif au climat socio-émotionnel et aux indices de détérioration

L'observation régulière du climat socio-émotionnel, c'est-à-dire de la nature et de la qualité des relations au sein de l'établissement, en prêtant attention aux indices de détérioration de ce climat, maintient une vigilance.

2.3 Distinguer et qualifier les situations de violence

Distinguer les situations de violence permet une prévention et des réponses différenciées. Différents modes de repérage sont possibles. Par exemple, on peut distinguer les « situations durables et chroniques de violences » - « les violences endémiques » « qui participent à la quotidienneté de la vie des résidents » - des « surgissements brutaux et exceptionnels de violences physiques, sexuelles ou psychologiques »⁽²⁾. Il est important de porter attention aux violences non visibles, introverties, aux violences du jeune dirigées contre lui-même, ainsi qu'aux micro-violences.

2.4 Installer un dispositif d'observation et d'analyse en continu des événements précurseurs de violence

L'observation et l'analyse des incidents et événements critiques au sein de l'établissement par un groupe de travail participent à la prévention. Elles sont utilement documentées par la production de tableaux de bord et de bilans réguliers.

Les méthodes d'analyse peuvent notamment privilégier la compréhension de la série de faits, l'analyse de leur enchaînement. Il s'agit alors d'observer la nature des événements consignés, leur fréquence, leurs liens, les facteurs de risques. Cette observation porte également sur les modifications de pratiques et d'organisation induites.

Ces bilans réguliers conduisent à réinterroger l'organisation et éventuellement les procédures, à retenir des pistes d'amélioration.

2.5 Repérer des solutions et les inscrire dans un plan d'action évaluable

Il est recommandé que les solutions envisagées pour répondre aux causes de violence et faire diminuer les facteurs de risque soient expérimentées.

L'établissement apprécie alors en fonction des résultats de cette expérimentation l'opportunité de les intégrer dans un plan d'action de lutte contre la violence et de l'inscrire dans le projet d'établissement.

⁽²⁾ Cf. Bibliographie - travaux de Paul Durning.

3. Prévoir des protocoles d'information interne et externe

3.1 Élaborer des protocoles internes de traitement des situations de violence et de diffusion de l'information

Différents types de protocoles internes peuvent être élaborés : ceux ayant pour but de porter les actes de violence à la connaissance de l'équipe de direction, les protocoles de gestion de crise, les protocoles de sortie de crise. Ces protocoles définissent les conduites à tenir, individuellement et collectivement, face à une situation de violence. Ils rappellent notamment les réponses juridiques en termes de droit du travail et de pénalisation et donnent des points de repère en matière de responsabilité civile, pénale, administrative et d'assurance.

Ces protocoles propres à l'établissement nécessitent une appropriation collective et sont élaborés avec l'ensemble du personnel au sein de l'établissement. Cette élaboration participative a un caractère préventif.

3.2 Prévoir des protocoles d'information externe

Ces protocoles ont pour fonction de fixer les modalités de transmission des faits au responsable de l'organisme gestionnaire et aux autorités administratives et judiciaires, dans le cadre des obligations définies par la réglementation en vigueur. Des protocoles externes préexistants peuvent être utilisés.

3.3 Veiller à la réactualisation et à la révision régulière des protocoles pour permettre leur évolution selon les situations et leur appropriation par les équipes

Il s'agit ici de poursuivre la réflexion collective et de s'assurer de l'appropriation des protocoles afin de maintenir la vigilance à l'égard des risques de violence.

3.4 Associer selon des modalités adaptées les personnels, les adolescents, les familles, les partenaires à l'élaboration des protocoles et procédures internes

L'implication des acteurs et l'élaboration participative ont en elles-mêmes des effets de prévention.

3.5 Informer, selon des modalités diverses, les différents acteurs concernés

Les adolescents accueillis, les familles, les partenaires sont informés de l'existence de protocoles de saisine des autorités administratives et judiciaires. Cette information a un caractère préventif.

Deuxième partie

*Procurer
une sécurité
de base*

Une démarche de prévention de la violence s'inscrit nécessairement dans une dynamique générale de l'institution et est reliée à la notion de bienveillance⁽³⁾.

Cette partie porte sur ce qui, dans l'organisation et les modalités d'accueil, produit un sentiment de sécurité tant chez les adolescents accompagnés que chez les professionnels.

1. Procurer une sécurité de base à travers l'organisation et le fonctionnement de l'établissement

1.1 Étayer les professionnels

L'étayage et la sécurisation des professionnels, une responsabilité de l'institution, participent à la prévention de la violence. Cet étayage peut prendre plusieurs formes.

Pour cela, les pratiques suivantes sont recommandées :

■ Créer les conditions de sécurisation des postures des professionnels

Cette recommandation est fondée sur le constat qu'un cadre institutionnel instable génère une insécurisation des professionnels, source potentielle de violence.

■ Positionner clairement l'équipe de direction dans la gestion des situations de crise et de conflit

L'équipe de direction a pour rôle de reconnaître et d'arbitrer les conflits ; elle participe à la résolution des situations de crise.

■ Promouvoir des pratiques de médiation entre professionnels

Les différends éducatifs ou organisationnels entre les professionnels sont des facteurs de risque. À ce titre, il est recommandé de mettre en œuvre des pratiques de médiation en cas de conflit ou de désaccord durable entre professionnels. La médiation porte sur la manière de gérer une crise, une situation de violence ou une situation éducative.

■ Proposer une analyse régulière des pratiques

L'analyse des pratiques permet aux professionnels de se distancier du quotidien, de ne pas vivre isolément les situations de violence, de construire une réflexion collective sur celles-ci et sur l'adéquation des réactions.

■ Proposer des formations continues sur l'identification, la compréhension de la circulation de la violence, la prévention et le traitement de la violence

Cela permet aux professionnels d'adapter leurs réponses, voire de modifier leur stratégie, et d'élaborer en commun le sens de leur action.

■ Proposer des formations spécifiques visant à faciliter l'adoption d'attitudes sécurisantes à l'égard des adolescents

L'objectif est alors de développer le sentiment de sécurité des professionnels. Les attitudes de distance physique adéquate, de contenance sans violence sont favorables à ce sentiment de sécurité et évitent les risques d'« escalade ». Des formations pour l'apprentissage par les personnels des actes techniques de contrôle et de leur utilisation peuvent le cas échéant être organisées.

⁽³⁾ Cf. Recommandations de bonnes pratiques professionnelles « la bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre », ANESM.

- **Prévoir une organisation du travail qui évite l'installation d'une situation d'alerte continue**
Les situations d'alerte continue sont sources de tension, de perte de vigilance et de fatigue. Il est recommandé d'organiser le travail de manière à réduire ces situations d'alerte, notamment en prévoyant :
 - le travail en binôme qui permet le partage des rôles et le contrôle réciproque des attitudes professionnelles;
 - le recours en cas de situation de violence à un personnel non directement impliqué dans le conflit.
- **Créer des dispositifs d'appel à l'aide**
Il est recommandé de créer des dispositifs d'appel à l'aide fonctionnels, connus et respectés de tous, activables en cas de crise, afin de sécuriser les professionnels.

1.2 Identifier et mettre en œuvre des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement qui contribuent à la prévention de la violence

L'organisation même de l'établissement a un impact sur le climat socio-émotionnel au sein de l'établissement. La qualité de ce climat influe sur la qualité des relations. *A contrario* l'absence d'organisation ou une organisation floue et instable peut amplifier les tensions.

- **Organiser la prise en charge en petites unités...**
Une organisation en « petites » unités permet un accueil en groupes restreints. Les petites unités sont davantage « contenantantes ». Elles évitent l'amplification des phénomènes de groupes et facilitent l'investissement de leur environnement par les adolescents (lieux chaleureux...).
- **Les petites unités peuvent prendre différentes formes...**
Il peut s'agir de petites unités au sein d'un établissement plus grand, de maisons ou d'appartements collectifs, en tenant compte des obligations inhérentes à une éventuelle mesure judiciaire ou administrative et des besoins de prise en charge de l'adolescent.
- **... tout en veillant à la composition des groupes**
Sur la base d'une évaluation de la situation de chacun des adolescents accueillis (connaissance de leur vulnérabilité, du mode d'expression des troubles, du mode relationnel...), il est recommandé de veiller à la composition des groupes en prêtant attention aux risques de « cohabitation » difficile dans un même groupe. Des bilans réguliers permettent de recomposer le groupe si besoin.
- **Porter attention à la qualité des repas et de l'hébergement**
La qualité des repas et de l'hébergement (aménagement, organisation des chambres...) contribue à développer de la chaleur et de la convivialité. C'est aussi une marque d'attention aux usagers accueillis qui a un effet sur le climat socio-émotionnel.
- **Porter attention au cadre architectural avec des espaces d'intimité et des lieux d'apaisement**
Un cadre architectural de l'unité de vie avec une possibilité de lieu d'apaisement, de lieu de rassemblement, de lieux intimes, d'espaces intermédiaires, d'autres pour recevoir, et qui prête attention au confort, à la décoration... favorise la création d'un climat avec moindre tension.
- **Développer la pluralité des lieux et espaces d'intervention tout en garantissant la sécurité**
Des interventions sur des sites différents permettent aux adolescents de se mouvoir dans un espace diversifié, de différencier plus aisément les lieux et temps des interventions dispensées ainsi que d'échapper au sentiment de « captation ».

■ **Garantir la permanence et la continuité des intervenants**

Dans l'organisation du travail, il est recommandé de s'assurer de la continuité de la relation de l'adolescent avec les éducateurs. Celui-ci peut ainsi faire l'expérience de la permanence et de la prévisibilité ainsi que de la fiabilité des liens, ce qui favorise un sentiment de sécurité.

■ **Faire connaître aux adolescents les temps de présence et de disponibilité de chacun des intervenants**

Il est recommandé que chaque adolescent puisse connaître les temps de présence de chacun des intervenants; cela lui permet de savoir quand et à qui il peut s'adresser. Il développe lui-même ainsi une capacité à anticiper et à différer.

■ **Construire des partenariats**

Des liens inter institutionnels en particulier avec l'Éducation nationale, la pédopsychiatrie, d'autres établissements (pour des séjours temporaires et des relais...) permettent de garantir la continuité et la cohérence des actions.

Dans les situations de violence, des coopérations de prévention des maltraitances sont à rechercher avec les autorités de contrôle, la médecine du travail, la psychiatrie, les autorités de police et de gendarmerie, les partenaires de l'insertion, les partenaires de la formation.

■ **Favoriser l'ouverture des adolescents vers l'extérieur**

Il est recommandé de favoriser l'ouverture des adolescents sur l'extérieur⁽⁴⁾, sur des lieux de culture et de loisirs, sur des lieux ordinaires de socialisation, sur le quartier, ce qui leur permet de développer une pluralité de lieux d'investissements.

■ **Favoriser l'ouverture de la structure vers l'extérieur**

Il s'agit, en ouvrant la structure par des formations, des intervenants extérieurs, l'accueil de stagiaires, l'association avec des groupes de recherches universitaires, par exemple, de donner la possibilité aux professionnels de bénéficier d'un regard extérieur sur le fonctionnement de la structure.

2. Procurer une sécurité de base à travers l'accompagnement individualisé

2.1 Préparer l'accueil

La préparation de l'accueil même dans les situations d'immédiateté favorise l'adhésion de l'adolescent au projet et prévient les risques de violence.

Le but de la préparation est de permettre à l'adolescent de comprendre les objectifs de la prise en charge pour lui donner la possibilité de se projeter. Il est nécessaire de tenir compte de l'expression du point de vue de l'adolescent. La qualité de l'accueil et de sa préparation influe sur la qualité des relations futures.

Les contraintes de fonctionnement de l'établissement ne justifient pas un accueil non préparé.

■ **Favoriser le relais entre les différents acteurs présents et passés de l'accompagnement**

Il s'agit de permettre à l'adolescent et sa famille de faire les liens entre les personnes précédemment rencontrées durant la prise en charge et la nouvelle institution.

■ **Évaluer lors de l'accueil les risques de passage à l'acte et les risques de violences institutionnelles**

Dès l'accueil, il est nécessaire d'évaluer de manière pluridisciplinaire la situation de l'adolescent, son parcours, en intégrant les risques de comportements violents et de passage à l'acte, afin de définir des méthodes adaptées pour les prévenir et d'ajuster la prise en charge. Une attention particulière doit être portée à la transmission des informations et à la connaissance du dossier de l'adolescent.

⁽⁴⁾ Dans le respect des contraintes liées à une éventuelle mesure judiciaire ou administrative et aux souhaits des représentants légaux.

■ Clarifier avec l'adolescent et avec sa famille les objectifs de l'accompagnement

L'objectif fait référence aux éléments présents dans le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge et dans le « projet pour l'enfant » et la mesure, le cas échéant. L'objectif de la prise en charge doit être rediscuté avec l'adolescent et sa famille afin de prendre en compte leur perception et leur compréhension du problème identifié ainsi que de la mesure. Cela afin de définir en commun, dans une perspective de « co-intervention », des objectifs précis engageant l'adolescent, sa famille et l'établissement. Il est important de définir des objectifs clairs sur les évolutions demandées à l'adolescent et de tenter de faire respecter des engagements réciproques. Des objectifs trop flous peuvent être facteurs d'incompréhension voire de violences.

■ Expliquer la durée de l'accompagnement et les possibilités d'orientation à la sortie

Il est recommandé d'expliquer à l'adolescent et sa famille la durée prévue de la prise en charge afin de ne pas donner l'impression d'un accompagnement sans limite temporelle. Cependant l'adolescent ne doit pas ressentir l'échéance de la fin de l'accompagnement comme un rejet ou un abandon. Aussi il est nécessaire que les possibilités d'orientation à la sortie ou de prolongation de la prise en charge lui soient présentées.

■ Permettre à l'adolescent et à sa famille, ensemble ou séparément, de visiter l'établissement avant le jour d'entrée

L'adolescent peut avoir connu dans sa famille des situations de changements brusques sans explication.

Il est recommandé que l'institution ne répète pas ces situations en permettant à l'adolescent de se faire une image à l'avance de l'endroit où il va vivre pour un temps. De même, il est important pour la famille de pouvoir se représenter le lieu de vie de l'adolescent, dans le respect des décisions de justice. Cette recommandation trouve naturellement ses limites lors de placements en urgence dans le cadre de mesures de justice.

■ Éviter de préparer l'accueil devant l'adolescent

Il est recommandé d'éviter toute préparation de cet accueil devant l'adolescent, afin au contraire que celui-ci ait le sentiment d'être « attendu » par l'encadrement et par ses pairs.

■ Préparer l'accueil avec les autres adolescents, favoriser l'accueil par les pairs...

Cette préparation par les adolescents déjà présents favorise l'émulation entre pairs et le développement de compétences que cette émulation génère. Pour les adolescents en position d'accueil, c'est l'occasion d'une réflexion sur le chemin parcouru depuis leur arrivée dans l'établissement. Cette recommandation est à adapter au regard des contraintes des éventuelles mesures.

■ ... tout en encadrant l'implication des autres adolescents

Il est recommandé que cette implication des autres adolescents soit encadrée car elle peut donner une trop grande responsabilité aux adolescents, voire favoriser le caïdat, le risque d'emprise sur des plus faibles, risque qu'il importe d'évaluer avec une grande vigilance.

2.2 Préparer la sortie

Les changements brusques pour l'adolescent sont source d'insécurité et ont des conséquences néfastes. Ils peuvent générer des passages à l'acte. Aussi l'accompagnement de ces changements est à inscrire comme priorité afin de ne pas perdre tout le bénéfice de la prise en charge.

■ La fin de l'accompagnement est anticipée et préparée avec l'adolescent afin d'éviter un sentiment d'insécurité

■ Les contraintes de fonctionnement de l'établissement ne peuvent pas justifier une sortie non préparée, voire précipitée

Il est essentiel que, dans tous les cas, l'adolescent ait le temps nécessaire pour « dire au revoir » à son référent ou aux professionnels qui l'ont accompagné de manière privilégiée.

2.3 Veiller à la sécurité de base à travers la prise en compte de l'environnement familial

Pour comprendre et prendre en charge l'adolescent, il est nécessaire de connaître son contexte familial de vie et de travailler en relation avec sa famille. La prise en compte de ce contexte, des conséquences de la séparation, le cas échéant, et du remaniement des liens familiaux sont nécessaires à l'accompagnement de l'adolescent et à la prévention de la violence. **Les recommandations suivantes sont à apprécier au regard du type d'accompagnement mis en place, des mesures éducatives et des décisions de justice, le cas échéant.**

■ Utiliser un vocabulaire non stigmatisant pour l'adolescent et sa famille

Il est important de ne pas disqualifier sa famille aux yeux de l'adolescent.

■ Instaurer un dispositif d'échanges avec la famille

Ce dispositif suppose des temps formalisés et réguliers entre l'établissement et la famille. Il est connu de tous, dans le but de favoriser la participation de la famille à la co-construction des actions en temps réel.

■ Faciliter l'expression directe des parents

Il s'agit de développer tous moyens internes et/ou externes visant à faciliter l'expression directe des parents, par exemple, sous forme de groupes de parole structurés et animés par des professionnels formés.

■ Favoriser l'ouverture de l'établissement aux parents et leur accueil tout en encadrant les visites de la famille dans l'établissement

L'ouverture de l'établissement à la famille et le développement d'espaces chaleureux dédiés aux visites peuvent permettre de réduire les tensions liées à l'éventuelle séparation. Cependant, les rencontres et la venue libre de la famille peuvent être déstabilisantes pour l'adolescent, pour les autres adolescents et pour les professionnels. Aussi les visites sont encadrées et la venue des parents dans l'établissement répond à un cadre précis, contenant.

■ Veiller à la pertinence de l'organisation de la suppléance aux fonctions familiales, le cas échéant

La qualité de l'accueil et de l'accompagnement est aussi liée à la pertinence de l'organisation de la suppléance aux fonctions familiales. Celle-ci est fonction de la répartition des tâches entre les professionnels au sein de l'établissement mais aussi de la répartition des fonctions éducatives entre les professionnels et les parents. Il convient à cet égard de repérer celles qui peuvent être exercées par les parents, ce qui est expliqué à l'adolescent et à ses parents en vue de clarifier les rôles de chacun.

■ Porter une attention particulière à l'organisation des week-ends et des visites des parents en tenant compte des besoins et des souhaits de l'adolescent

L'adolescent participe à l'élaboration du planning des week-ends de retour en famille et des visites. Son accord est recherché, tout en se référant à la nature de l'orientation ou au cadre de la mesure.

■ Porter attention, le cas échéant, à l'organisation des contacts avec la fratrie

L'adolescent peut avoir besoin pour se construire de partager des moments avec ses frères et sœurs. A contrario les contacts avec sa fratrie peuvent rappeler à l'adolescent des événements traumatisants et donner lieu à la répétition d'un mode de communication basé sur la violence. Aussi selon la problématique de l'adolescent (et en fonction des obligations de la mesure, le cas échéant) l'établissement peut proposer aux parents ou au magistrat un aménagement des contacts avec la fratrie pour les favoriser ou au contraire pour les encadrer ou les suspendre temporairement.

- **Favoriser la permanence des liens avec les personnes qui comptent pour l'adolescent**
Repérer et favoriser le maintien des liens entre l'adolescent et les personnes extérieures qui comptent pour lui contribue à développer la continuité et la stabilité des relations, alors que les discontinuités risquent de développer un sentiment d'isolement et d'insécurité. Cette recommandation est examinée en fonction des obligations de la mesure.
- **Ménager des temps de réflexion et d'élaboration avec l'adolescent à propos de sa situation familiale**
Avant et après les visites, ou après le week-end, l'adolescent a la possibilité d'exprimer ses impressions, ses émotions afin de pouvoir réfléchir avec un professionnel autour de ces expériences. Tout au long de la prise en charge, l'adolescent se voit réserver des temps individuels; cet espace réflexif lui permet d'élaborer avec l'éducateur sur sa situation familiale.
- **Organiser un espace de réflexion pour l'adolescent et sa famille, ensemble ou séparément**
Prévoir des temps avec la famille, en présence ou non de l'adolescent, pour travailler autour de la problématique familiale et du sens de la prise en charge, en veillant à une co-construction de sens et non à une imposition de sens par le professionnel.
- **Évaluer, le cas échéant, si une séparation est nécessaire (dans le cas des établissements hors protection de l'enfance)**
Dans le cas des établissements hors protection de l'enfance, comme les ITEP, il est évalué si une séparation temporaire d'avec la famille apparaît nécessaire et un accueil en continu utile. Les séparations et l'accueil en internat ne sont pas motivés par l'absence de structure adaptée proche.

2.4 Veiller à la prise en compte de l'environnement social pour prévenir la violence

Plus globalement, il est recommandé de prendre en compte le contexte social et environnemental de l'adolescent et de sa famille pour adapter la prise en charge et prévenir les risques de violence. Ces risques peuvent être liés soit à la rupture de l'adolescent d'avec son environnement soit à l'intrusion de ce dernier dans l'établissement alors que l'adolescent aurait besoin d'en être protégé.

- **Connaître le contexte social de la famille et de l'adolescent**
Connaître le contexte de vie de l'adolescent, la culture, les valeurs... permet de mieux le comprendre et lui donne le sentiment d'être respecté, prévenant ainsi les tensions.
- **Être à l'écoute des aspirations et convictions personnelles de l'adolescent au regard de son environnement**
Il s'agit de favoriser, chez l'adolescent, l'identification et l'expression de ses propres références et par là, de développer sa capacité de pensée personnelle et son autonomie.
- **Repérer les réseaux sociaux d'appartenance de l'adolescent**
Le repérage des liens de sociabilité, des liens familiaux et amicaux permet d'évaluer s'ils sont bénéfiques pour l'adolescent ou s'il apparaît préférable de les éviter.
- **Prendre en compte la situation socio-économique de la famille de l'adolescent**
Il s'agit, notamment par la connaissance de la situation par rapport à l'emploi et de la situation financière, d'évaluer et de faciliter les conditions matérielles concrètes de travail avec l'établissement (par exemple bons de transport...).

Troisième partie

*Mettre en œuvre
une prévention et
des interventions
ciblées*

Travailler sur la problématique de la violence en établissement comporte une double nécessité : être suffisamment en prise avec les questions pratiques que posent les situations de violence, et être à bonne distance de ces réalités sensibles. S'appuyer sur des repères conceptuels et méthodologiques rend possible le travail collectif et l'adaptation des pratiques.

Trois volets complémentaires développent, dans cette partie, les recommandations relatives à l'appropriation de ces repères théoriques et la mise en œuvre concrète de stratégies socio-éducatives plus spécifiquement dédiées à la problématique de la violence.

1. Élaborer, partager des références et coordonner les interventions

Cette partie porte sur les références théoriques, l'articulation des interventions et les stratégies psycho-socio-éducatives en vue de prévenir et de traiter la violence. Il s'agit en particulier de favoriser, chez les professionnels, la compréhension des situations et des repères pour la pratique, et chez les adolescents, une compréhension de leur situation de vie ainsi qu'un changement dans leur fonctionnement en matière d'interactions sociales, de communication.

1.1 Élaborer et partager les références théoriques et pratiques

■ Des stratégies éducatives connues, partagées, élaborées par les professionnels concernés participent tant à la qualité des interventions qu'à la prévention et au traitement de la violence

L'incohérence des réponses éducatives, l'absence de fiabilité et de prévisibilité des réactions des adultes favorise les risques d'émergence de réactions violentes. Des stratégies éducatives explicites, expliquées, écrites et communiquées sécurisent les professionnels, les parents et les adolescents et sont un facteur d'apaisement des relations.

■ Installer les conditions d'un débat sur la pertinence des pratiques

Des échanges au sein de l'institution entre tous les acteurs permettent la mise en question et l'amélioration de la qualité des pratiques. Ils stimulent l'élaboration autour du thème de la violence.

■ Être attentif à l'intégration de nouvelles connaissances et outils adaptés aux évolutions des besoins et des pratiques, sans que les références théoriques (psychodynamiques, cognitivo-comportementales, cognitivo-développementales) ne soient exclusives les unes des autres

- Les références théoriques psychodynamiques constituent des outils au service des professionnels pour comprendre et analyser les situations d'émergence et de résolution des violences ainsi que leur prévention. Les approches psychodynamiques sont également présentes pour assurer les soins psychiques aux usagers.
- Les références théoriques et pratiques cognitivo-comportementales et cognitivo-développementales privilégient des projets d'action adaptés à chaque adolescent. Elles visent à faire évoluer la situation en travaillant sur les comportements et en s'appuyant sur les fonctions cognitives et émotionnelles de la personne.

Ces différentes références théoriques ne sont pas exclusives les unes des autres. Il est recommandé que les professionnels soient attentifs à l'intégration de nouvelles connaissances et outils, adaptés aux évolutions des besoins et des pratiques, tout en veillant expressément à la cohérence d'ensemble.

1.2 Travailler à la cohérence des interventions

Les interventions se réfèrent à différentes dimensions : éducative, pédagogique, thérapeutique et sociale. La complémentarité et la cohérence entre toutes ces dimensions ainsi que la cohésion au sein de l'équipe sont indispensables, comme facteurs de stabilité tant pour les adolescents que pour le personnel. Cette cohérence participe à la prévention de la violence.

La dimension « thérapeutique » de l'institution fait référence ici à sa fonction « contenante ». Cette fonction est sous-tendue notamment par la circulation de la parole, par la capacité d'analyse constante, par le réajustement permanent des actions, par la dimension collective de la réflexion et de l'élaboration des projets. Les interventions éducatives s'inscrivent pleinement dans cette dimension de l'établissement.

■ **Coordonner les interventions éducatives avec les autres dimensions de la prise en charge**

Les interventions éducatives se nourrissent des autres interventions (pédagogiques, thérapeutiques et sociales) et les rendent plus efficaces.

Les interventions éducatives facilitent l'accès ou les aménagements nécessaires à une scolarisation ou une formation. Elles visent à faciliter l'accès à d'éventuels soins psychiques ou somatiques.

■ **Veiller à l'articulation des interventions délivrées individuellement avec celles délivrées collectivement, dans le cadre du projet d'accompagnement de l'adolescent**

■ **Proposer des temps de prise en charge individuelle**

Les besoins de prise en charge éducative individuelle sont considérés comme essentiels et sont assurés ; ils contribuent à la construction de l'altérité et à la sécurisation personnelle. Les adolescents en difficulté dans les situations de groupe bénéficient d'un accompagnement qui prenne en compte ces difficultés, en privilégiant si nécessaire la relation individuelle.

■ **Proposer des temps de prise en charge collective**

Les temps de prise en charge collective sont un levier des stratégies éducatives. Les dimensions du groupe et de la confrontation aux exigences d'une vie collective sont des facteurs indispensables à l'apprentissage de la socialisation et à l'intégration des règles.

■ **Assurer la continuité et l'adaptation de la prise en charge**

L'organisation de l'institution permet une continuité et une adaptation de la prise en charge aux besoins individuels des adolescents. Cette continuité est assurée notamment par l'alternance d'activités. L'adolescent qui n'est plus en mesure de se maintenir dans une activité peut se voir proposer un temps éducatif individuel ou collectif. Les adolescents déscolarisés sont accueillis la journée et des activités ou un accompagnement leur sont proposés.

■ **Planifier et évaluer les interventions**

La planification des interventions et leur évaluation régulière participent à la prévention de la violence dans le sens où elles permettent aux usagers de connaître les objectifs et le cadre de l'action et d'avoir la garantie de voir évoluer les interventions si elles s'avèrent, suite à l'évaluation, inadaptées.

Aussi il est recommandé d'organiser les interventions au sein d'un projet d'action qui précise des priorités et de prévoir l'évaluation de l'impact des mesures et de l'accompagnement. Cette évaluation permet l'adaptation si nécessaire de la prise en charge.

2. Mettre en œuvre des actions psycho-socio-éducatives pour la prévention et le traitement de la violence

Les actions psycho-socio-éducatives permettent aux adolescents de travailler de manière réflexive sur leurs schémas cognitifs et sur leurs comportements et participent ainsi à la prévention et au traitement de la violence. Elles peuvent prendre différentes formes.

2.1 Favoriser l'utilisation par l'adolescent d'un vocabulaire élargi

La faiblesse des ressources langagières peut entraver la mise en place et la qualité des relations, et les difficultés de verbalisation peuvent susciter le passage à l'acte chez l'adolescent.

2.2 Aider l'adolescent à comprendre ce qui se joue pour lui dans les relations et à travers ses réussites et ses échecs

Un des objectifs principaux de l'action éducative est de favoriser chez l'adolescent la capacité de penser les ressorts de ses conduites et attitudes.

2.3 Proposer si nécessaire un accompagnement psychothérapeutique

L'accompagnement comprend des soins psychothérapeutiques si besoin. Ils sont alors dispensés régulièrement au sein ou à l'extérieur de l'établissement. Ils soutiennent l'adolescent dans l'élaboration psychique à propos de sa situation de vie, de son histoire.

2.4 Mettre en place des groupes de parole où les adolescents peuvent évoquer leurs difficultés et résoudre en commun des situations

Organisés et animés par des professionnels formés à cet effet, les groupes de parole réunissant les adolescents favorisent l'expression et la recherche de solutions en commun. En cela, ils permettent d'apaiser des tensions.

2.5 Viser, par les interventions, le changement : acquisition de nouvelles compétences sociales, modification des représentations, des comportements...

La compréhension de son fonctionnement psychique est nécessaire mais pas suffisante dans la mobilisation de l'adolescent pour modifier ses attitudes et comportements. Des interventions peuvent viser en priorité le changement (acquérir de nouvelles compétences sociales, modifier les représentations, les comportements) et favoriser le vivre ensemble.

2.6 Entraîner individuellement les adolescents à la résolution de problème

Il s'agit de faire prendre conscience à l'adolescent de ses « pensées limitantes » et des pensées automatiques liées à l'événement pour pouvoir substituer d'autres modes de raisonnement et une solution applicable à la situation concrète.

2.7 Entraîner à la responsabilité et placer l'adolescent en face de décisions à prendre qui ne lui soient pas imposées

C'est ainsi que lors de la préparation de sa sortie, l'adolescent peut être soutenu dans sa démarche de recherche de travail ou de logement.

3. Aménager des conditions de participation et de médiation pour prévenir et traiter la violence

La participation des adolescents et la médiation permettent de prévenir les conflits et la violence. Il s'agit de leur donner la possibilité d'exprimer leur point de vue pour apaiser les tensions et développer le sentiment de responsabilité partagée.

3.1 Favoriser un fonctionnement participatif de l'établissement

Il s'agit de créer un fonctionnement participatif, basé sur un principe d'équité, où chacun contribue à l'appropriation, voire à la création des règles de vie communes et des mécanismes qui les font respecter. Ceci place les adolescents dans la position de négocier avec leurs pairs dans une prise de responsabilité réelle.

3.2 Associer les adolescents à l'élaboration et à la révision du règlement de fonctionnement

La participation à l'élaboration du règlement de fonctionnement, la réflexion sur les droits, les devoirs et obligations de chacun favorisent le développement du raisonnement moral et de la responsabilité.

3.3 Favoriser l'apprentissage de la représentation et installer les conditions de bon fonctionnement du conseil de la vie sociale

Permettre à l'adolescent de participer à la vie de l'établissement, en lui donnant la possibilité d'exprimer son point de vue, dans le cadre du conseil de la vie sociale peut apaiser les tensions, si ce point de vue est dûment pris en compte dans le cadre d'échanges réflexifs avec les professionnels. Cette action conduit à l'apprentissage de la représentation et de la responsabilité.

3.4 Organiser des groupes de discussion avec les adolescents sur des dilemmes sociaux

Les actions et réflexions avec les adolescents favorisant leur mobilisation sont à privilégier. Pour ce faire des groupes de discussion avec les pairs sur des dilemmes sociaux peuvent être suggérés pour développer le raisonnement moral. Ces groupes peuvent être animés par un intervenant extérieur pour faciliter la liberté de parole des adolescents. Pour que ceux-ci puissent percevoir l'intérêt de ces groupes de discussion, il est nécessaire qu'ils puissent expérimenter des règles démocratiques au sein de l'établissement (par exemple à l'occasion de la mise en place du conseil de la vie sociale, avec l'apprentissage de la représentation, ou lors de groupes d'expression).

3.5 Favoriser une analyse collective des actes violents par les adolescents

L'analyse collective par le groupe d'adolescents des actes violents avec une possibilité de graduation des actes en référence au règlement de fonctionnement est intéressante.

3.6 Mettre en place des instances de médiation

La mise en place des instances de médiation régulières et accessibles entre les adolescents, entre les adolescents et les professionnels permet de prévenir et traiter la violence.

3.7 Proposer des activités artistiques, sportives et relatives aux nouvelles technologies

La mise en place adaptée de telles activités favorise le déplacement de la violence vers des objets socialement valorisés, et qui participent à la construction de l'estime de soi. Elle s'inscrit dans le projet personnalisé.

Quatrième partie

*Traiter
une situation
de violence*

Ces recommandations soulignent l'interaction étroite entre la prévention et le traitement de la violence. Elles sont organisées en deux sous parties : d'une part, le traitement proprement dit de la situation de violence dans ses différentes étapes et, d'autre part, le travail à visée préventive autour de la situation de violence traitée.

1. Traiter la crise

Dans le traitement de la situation de violence et de crise, plusieurs étapes peuvent être distinguées.

1.1 Repérer les différentes phases d'une crise pour ajuster les attitudes professionnelles successives

Différentes phases sont observables dans le déroulement d'une crise ; on peut notamment identifier la succession suivante⁽⁵⁾ : apparition, développement, désorganisation, décompression, récupération. Ce repérage s'avère opérationnel car chaque phase donne lieu à un traitement spécifique concomitamment à une anticipation de la suivante.

1.2 Évaluer la gravité de la situation

Il est recommandé à cet effet de construire des indicateurs en commun pour évaluer la gravité des situations (urgence, micro incident, incident grave) et donc des réponses à apporter (intervention éducative de recadrage, relais, direction).

1.3 Assumer l'autorité selon les places de chacun

Dans la gestion de la violence, chaque intervenant doit, à sa place propre, assumer l'autorité. Les niveaux d'autorité sont différenciés et légitimés suivant les fonctions.

1.4 Utiliser les protocoles de traitement de la violence et d'information

Il s'agit de se référer aux protocoles de traitement de la violence élaborés collectivement, et si nécessaire aux protocoles d'information aux autorités, conformément aux obligations définies par la réglementation en vigueur pour la saisine des autorités judiciaires, administratives et de police ou de gendarmerie.

1.5 Contenir pour protéger et apaiser

Dans les situations d'urgence, il est nécessaire de contenir celui qui commet le passage à l'acte. L'acte de contenance sera réalisé dans un esprit non de domination mais d'apaisement, en évitant la brutalité, l'humiliation, l'érotisation. Cet acte de contenance est suivi d'une verbalisation et d'une réflexion.

1.6 De façon exceptionnelle, isoler temporairement l'adolescent du groupe de vie

De façon exceptionnelle, il est nécessaire d'isoler temporairement celui qui commet un acte grave dans un lieu d'apaisement particulier, l'isolement n'étant pas compris comme une sanction mais comme un temps d'apaisement. Les modalités de prise de décision et d'isolement sont explicitées dans des protocoles de gestion de crise.

L'isolement est d'une durée courte et l'adolescent est accompagné durant ce temps. Une trace écrite est laissée. Il en sera ensuite reparlé.

En dehors de ces situations et conditions, l'isolement est à proscrire.

⁽⁵⁾ Cf. Bibliographie : BEAUMONT(C.) & SANFACON (C.).

1.7 Accompagner et soutenir physiquement et psychologiquement les personnes victimes d'agression

Il s'agit d'apporter les premiers soins, de prévenir la famille, de désigner un référent pour accompagner la personne tout au long de la procédure (constatation médicale, dépôt de plainte) et de proposer un accompagnement et un soutien psychologique aux personnes victimes d'agression qu'il s'agisse de professionnels ou d'usagers.

1.8 Prendre en compte les effets sur les autres adolescents, mettre en place des actions de protection (éloignement...)

En cas de violence entre adolescents, des mesures de protection peuvent être indispensables comme le changement temporaire ou durable d'unité de vie ou d'établissement. Des mesures de protection pour l'informateur et les tiers concernés sont prévues. Elles permettent le cas échéant d'éviter la propagation de la violence.

2. Traiter la situation de violence au-delà du moment de crise

2.1 Réaliser une analyse de l'acte violent par les adolescents entre eux ou entre les professionnels et les adolescents

L'analyse des actes de violence est primordiale. Plusieurs méthodes peuvent être utilisées dont le recours à la description écrite (circonstances, causes, ressentis) par les personnes concernées (professionnel et adolescent, ou adolescents entre eux) avec les témoignages de l'auteur de l'acte, de la victime, des témoins. Description et analyse sont cadrées et recentrées, le cas échéant, par la direction ou l'équipe éducative.

2.2 Conduire des actions de « débriefing » et de restauration

Les actions de restauration doivent amener la personne ayant commis un acte grave à prendre en compte le vécu et la représentation de la victime, puis à réparer son acte pour le collectif d'adolescents d'une part, et l'équipe de professionnels d'autre part.

2.3 Favoriser des actions de réparation

Les actions de réparation matérielle et sociale nécessitent d'être soutenues et favorisées. Après des dégâts matériels, l'accès à des ateliers de réparation (par exemple, un atelier d'entretien de services généraux) est à encourager. Après des attaques envers des personnes, des actions de réparation sont également à encourager.

2.4 Recourir à des sanctions proportionnelles, sensées et respectant l'intégrité des usagers

Elles sont évaluées en équipe et décidées par l'autorité légitime, en référence aux règles élémentaires de la vie en commun et au règlement de fonctionnement (notamment aux dispositions prévues dans ce cadre relatives au droit à la défense et au débat contradictoire). Les sanctions sont proportionnelles à l'acte; il est recommandé qu'elles prennent du sens au regard de l'acte sanctionné.

Les sanctions respectent l'intégrité et la sécurité des personnes et ne peuvent porter atteinte aux libertés fondamentales.

2.5 Encadrer les mesures de réorientation

Les changements d'établissement sont organisés en assurant la continuité de la prise en charge. Ils répondent à une indication de réorientation. Il n'est pas souhaitable d'utiliser ces mesures comme sanctions, au risque de provoquer des ruptures dans la prise en charge s'inscrivant souvent dans la répétition.

2.6 Conduire une analyse de la situation participe à la prévention du renouvellement de cet enchaînement

L'objectif est de produire une analyse partagée de la situation et de son contexte (appuyée sur des auditions et des écrits). Cette analyse conduit à l'interrogation des pratiques, des attitudes éducatives, des procédures et protocoles, de leur degré de connaissance et d'appropriation par les professionnels. Il s'ensuit la formulation de points d'attention et la construction d'un plan d'actions. Ce traitement de la situation participe ainsi à la prévention de nouvelles situations de violence.

Annexes

Bibliographie

1. Textes officiels

Loi n°98-468 du 17 juin 1998 relative à la répression des infractions sexuelles et à la protection des mineurs.

Loi n°2002-02 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale (J.O. du 3 janvier 2001, p 124).

Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Circulaire DAS n° 98-275 du 5 mai 1998 relative à la prise en compte des situations de maltraitance à enfants au sein des établissements sociaux et médico-sociaux.

Circulaire n° 2001-306 du 3 juillet 2001 relative à la prévention des violences et maltraitances notamment sexuelles dans les institutions sociales et médico-sociales accueillant des mineurs ou des personnes vulnérables.

Circulaire DGAS/SD2/2002/265 du 30 avril 2002 relative au renforcement des procédures de traitement des signalements de maltraitance et d'abus sexuels envers les enfants et les adultes vulnérables accueillis dans les structures sociales et médico-sociales.

Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, 20 novembre 1989 (ratifiée en 1990).

Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants, Conseil de l'Europe, 25 janvier 1996.

2. Ouvrages et articles par thèmes

2.1 Adolescence et violence

■ Ouvrages

BAUDRY P. (1987). La violence féconde: la dynamique sociale des arts martiaux. In HELLBRUNN (R.), PAIN (J.) (1987). *Intégrer la violence*. Vigneux: Matrice.

BEAUDOIN (S.), et al. (1997). *Situations familiales des jeunes suivis pour troubles de comportement sérieux*. Québec: Centre de recherche sur les services communautaires – Université Laval.

BOWEN (F.), et al. La compétence sociale comme déterminant de la santé et du bien être des enfants et des jeunes. In Hamel (M.), *Nous serons bien mieux! Les déterminants de la santé et du bien être des enfants d'âge scolaire*. Québec: Les Publications du Québec.

CHARTIER (J.-P.) (1991). *Les adolescents difficiles. Psychanalyse et éducation spécialisée*. Paris: Dunod.

CORNELL (D.G.) (1999) What Works in Youth Violence Prevention. In Cornell (D.), et al. (1999). *Youth Violence Prevention in Virginia: a Needs Assessment*. Virginia Department of Health.

CUSSON (M.) (2002). *Prévenir la délinquance. Les méthodes efficaces*. Paris: PUF. Collection Criminalité internationale.

DEBARBIEUX (E.) (2002). *L'oppression quotidienne, enquêtes sur une délinquance des mineurs*. Paris: La Documentation française.

DUMAS (J.E.) (2000). *L'enfant violent, le connaître, l'aider, l'aimer*. Paris: Bayard.

FILLIEULE (R.) (2001). *Sociologie de la délinquance*. Paris, PUF.

FORTIN (L.), BIGRAS (M.) (1996). *Les facteurs de risque et les programmes de prévention auprès d'enfants en troubles de comportement*. Québec: Behaviora, Eastman.

GAGNON (C.), et al. (2005). Le trouble oppositionnel avec provocation et le trouble des conduites. In MASSE (L.) et al (2005) *Les troubles du comportement à l'école: Prévention, évaluation et intervention*. Montréal: Gaëtan Morin.

GOFFMAN (E.) (1972). *Les rites d'interactions*. Paris: Minuit.

HAYEZ (J-Y.) (2007). *La destructivité chez l'enfant et l'adolescent*. Dunod 2^e éd.

PIAGET (J.) (1932). *Le jugement moral chez l'enfant*. Paris: Alcan.

REY (C.) (2000). Violences institutionnelles. In *Les adolescents face à la violence*. Paris: Syros.

RUBI (S.) (2005). *Les Crapuleuses. Délinquance et déviance des filles de quartiers populaires*. Paris: PUF.

SAINT-JACQUES (M.), MCKINNON (S.), POTVIN (P.) (1999). *Les problèmes de comportement chez les jeunes: Comprendre et agir efficacement*. Sainte-Foy: Université Laval - Centre de recherche sur les services communautaires.

SURGEON GENERAL (2004). *Youth Violence: A Report of the Surgeon General*. Virginia Commonwealth University.

TREMBLAY (R.), ROYER (E.) (1992). *L'identification des élèves qui présentent des troubles du comportement et l'évaluation de leurs besoins*. Québec: Gouvernement du Québec - Direction des services complémentaires et de l'adaptation scolaire.

■ Articles

FABRE (M.) (1996). L'enfant, la violence et les institutions. 50^e anniversaire de l'UNICEF. *Journal du droit des jeunes*, Novembre 1996, n°159, pp 39-41.

FORTIN (L.), BIGRAS (M.) (2000). La résilience des enfants: facteurs de risque, de protection et modèles théoriques. *Revue Européenne de Pratique Psychologique*, Vol. 1, pp. 49-63.

ROLAND (E.), IDSOE (T.) (2001). Aggression and Bullying. *Aggressive Behaviour*, n° 27, pp 446-462.

2.2 Violence et institution

■ Ouvrages

BAUDRY (P.), LAGRANGE (C.) (1994). *L'institution, la violence et l'intervention sociale*. Vigneux: Matrice.

BORREL (S.), et al (1997). *Violence d'enfants, violence d'adultes, violences institutionnelles, violence sociale*. Genève: Repères.

BOULESTEIX (J.-M.), FALQUE (E.) (1985). *Institutions et violence. Les difficultés des enfants handicapés dans les internats ou des familles d'accueil*. Paris: Anthropos.

BOYER (A.) (2001). *Guide philosophique pour penser le travail éducatif et social, vol. 2. L'institution et la violence*. Paris: Eres

CREAI Rhône-Alpes, CORBET (E.) (Coord.) (1992). *Violences en institutions, 1. Repères*. Lyon: Édit. Médiasocial.

CREAI Rhône-Alpes, CORBET (E.) (Coord.) (1995). *Violences en institutions, 2. Outils de prévention*. Lyon: Édit. Médiasocial.

CUSSON (M.) (1971). *La vie sociale des jeunes délinquants en institution*. Montréal: École de criminologie, Université de Montréal.

DANANCIER (J.) (2000). *La violence dans les établissements sociaux*. Paris: Dunod.

DURNING (P.) (1998). *Toute institution accueillant des enfants est-elle potentiellement maltraitante? Maltraitements institutionnelles*. Paris: Fleurus.

DUYME M. (1987). *Mauvais traitements institutionnels*. Paris: Science Libre.

GRECO (J.) (1991). Enquête sur la sensibilité des éducateurs spécialisés à leur violence. In CORBET (E.) (Coord.) *Violences en institutions 1- Repères*. Lyon: CREAI Rhône-Alpes.

KAES (R.) (1987). Penser l'institution dans le champ de la psychanalyse. In *L'institution et les institutions*. Paris: Dunod.

LAGRAULA-FABRE (M.) (2005). *La violence institutionnelle. Une violence commise sur des personnes vulnérables par des personnes ayant autorité*. Paris: L'Harmattan.

LAMBERT (T.) (1985). *Les sévices institutionnels: analyse thématique. 4^e congrès international sur les enfants maltraités et négligés*. Paris: CTNERHI-PUF.

RUBELLIN-DEVICHI (J.) (2005). Préface. In LAGRAULA-FABRE (M.) *La violence institutionnelle. Une violence commise sur des personnes vulnérables ayant autorité*. Paris: L'Harmattan.

SCHROD (H.) (2000). Et si on parlait de la violence des intervenants: regards dans les coulisses du théâtre des bonnes intentions. In SERON (C.), DENIS (C.) (2000) *Violence subie, violence agie*. Paris: Jeunesse et droit.

SELLENET (C.) (2001). *Avoir mal et faire mal: approche des violences en famille et en institution*. Revigny-sur-Ornain: Hommes et perspectives.

SILVESTRE (M.), CHRISTEN (M.), HEIM (C.) (2004). *Vivre sans violences? Dans les couples, les institutions, les écoles*. Toulouse: Erès.

TOMKIEWICZ (S.), VIVET (P.) (1991). *Aimer mal, châtier bien: enquête sur les violences dans les institutions pour enfants et adolescents*. Paris: Seuil.

TOMKIEWICZ (S.) (1993). Violences institutionnelles. In *L'enfant maltraité*. STRAUS (P.) (Dir.), MANCIAUX (M.). Paris: Fleurus.

■ Articles

- AVANZINI (G.) et al. (1999). *Les violences éducatives*. Cahiers Alfred Binet, n°661, 169 p.
- BENGHOZI (P.) (2001). La partie émergée de l'iceberg. *Actualités Sociales Hebdomadaire*, 02 février 2001, n°2200.
- CHRISTEN (M.) (1998). Vers un fonctionnement non violent des institutions. *Thérapie familiale*. vol. 19, n°2, pp109-121.
- CREOFF (M.) (2001). Lutte contre les violences institutionnelles : un engagement de la puissance publique. *Journal du droit des jeunes*. Novembre 2001, n° 209, pp. 32-34.
- DURNING (P.) (1983). La violence des adultes en internat : une réaction révélatrice d'une perturbation du climat socio-émotionnel. *Vie sociale et traitements*, Décembre 1983, n°149.
- DURNING (P.) (1992). Conditions psychosociales de l'émergence des violences dans les institutions éducatives résidentielles. *Sauvegarde de l'Enfance*, n° 3-4, pp 288-305.
- DURNING (P.) (1997). Maltraitance familiale, maltraitements institutionnelles : similitudes et spécificités. *Les cahiers de l'Actif*, Janvier-février 1997, n°248/249.
- GAILLARD (J.-P.) (1999). Institution et violence : une lecture systémique. *Thérapie familiale*, vol. 20, n°4, pp 371-389.
- HELFTER (C.) (2002). Lutte contre les violences institutionnelles : Promouvoir une culture de la vigilance. *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 13 décembre 2002, n° 2289, p. 19.
- Journal du droit des jeunes (1998). Violences institutionnelles. *Journal du droit des jeunes*. Septembre 1998, n°177, pp. 5-18.
- Journal du droit des jeunes (2001). Cohérence des interventions et violence dans les établissements sociaux. *Journal du droit des jeunes*. Février 2001, n°202.
- KAMMERER (P.) (1996). Violence et institution à l'adolescence : Travailler à partir des passages à l'acte. *Dialogue*, n° 131, pp. 69-91.
- KLAJNBERG (M.) (1994). Les violences en institution. *Journal des droits des jeunes*, Décembre 1994, n° 140, pp 6-13.
- KLAJNBERG (M.) (1997). Violences institutionnelles : quelques réflexions en vue d'une meilleure prévention. *Les cahiers de l'Actif*, Janvier-février 1997, n°248/249.
- LAGRAULA-FABRE (2005). La violence institutionnelle dans les établissements sociaux et médico-sociaux, une question de droit ? *Revue de droit sanitaire et social*, Janvier-février 2005, vol. 41, n°1, pp110-127.
- NAUDIN (O.) (1998). Encore des violences institutionnelles. *L'école des parents*, avril 1998, n° 4, pp 60-63.
- NAHOUM-GRAPPE (V.) (2002). Violence explosive, violence déjouée. Situations de violence dans un lieu d'hébergement de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. *Espirit*, Décembre 2002, n°12.
- PAIN (J.) (2000). La violence institutionnelle ? Aller plus loin dans la question sociale. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, n° 24, pp 133-155.
- PIERON (J.-P.) (2004). La violence institutionnelle : violence dans l'institution ou violence de l'institution ? *Bulletin d'informations du CREAI Bourgogne*, Mars 2004, n° 235.
- PLANTET (J.) (1999). Un rapport sur les maltraitements en institution. *Lien social*, 8 juillet 1999, n° 494.
- ROSENCZVEIG (J.-P.) (1997). Les violences en et par les institutions de l'enfance. *Les cahiers de l'Actif*, Janvier-février 1997, n°248/249.
- SABALOS (P.) (1990). Usure des personnels et effets institutionnels. *Lien social*, n°67.
- Service social spécialisé de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence du Val d'Oise. Victimes des institutions. Informations sociales n°2.
- THIEFAINE (P.) (2003). Les violences institutionnelles. *Bulletin du CREAI Bourgogne*, mai 2003, n°226, pp 9-18.
- TREMINTIN (J.) (1998). De la maltraitance à la « bientraitance » des jeunes en institution. *Lien social*, 26 février 1998, n°431.
- TOMKIEWICZ (S.) (1992). Violences institutionnelles. *Journal du droit des jeunes*, Novembre 1992, n°119.
- TOMKIEWICZ (S.) (1994). Les violences institutionnelles. *Handicaps et inadaptations. Les cahiers du CTNERHI*, Janvier-mars 1994, n°61.
- TOMKIEWICZ (S.) (1998). Les conséquences des violences institutionnelles. *Enfance majeure*, Décembre 1998-Janvier 1999, n°44, pp 26-32.

TRAUBE (R.), VILLAT (J.-M.) (2002). Violence de l'adolescent, contre-violence de l'institution. *Psychothérapies*, vol. 22, n°3, pp.167-173.

TREMINTIN (J.) (1998). Pédophilie et professions éducatives. *Journal du droit des jeunes*, Septembre 1998, n°177.

2.3 Pratiques professionnelles

■ Ouvrages

ARBUTHNOT, (J.) (1992). Sociomoral reasoning in behavior-disordered adolescents: cognitive and behavioral change, in Mc CORD (J.) et TREMBLAY (R. E.) (dir.), *Preventing antisocial behavior: interventions from birth through adolescence*, New York, The Guilford Press.

ARTAUD (C.) (1989). *L'intervention éducative. Au-delà de l'autoritarisme et du laisser-faire*. Ottawa: Presses de l'université. 190 p.

BANDURA (A.) (1986). *Social Foundations of Thought and Action: A Social Cognitive Theory*. Upper Saddle River: Prentice-Hall Inc.

BAUDRIT (A.) (2006). *L'apprentissage coopératif*. Bruxelles: De Boeck.

BEAUMONT (C.), SANFAÇON (C.). *L'intervention en situation de crise*. In *Les troubles du comportement à l'école: Prévention, évaluation et intervention*. Montréal: Gaëtan Morin.

CORBET (E.) (1995). *Première esquisse d'un guide méthodologique. Violences en institution 2: outils de prévention*. Lyon: CREA Rhône-Alpes, Édit. Médiasocial.

COUTURE (C.), NADEAU (MF) (2005). Les méthodes d'intervention comportementales in MASSE (L.), DESBIENS (N.), LANARIS (C.) (2005). *Les troubles du comportement à l'école. Prévention, évaluation, intervention*. Montréal: Gaëtan Morin.

CREAI Languedoc-Roussillon (2001). *La violence parlons-en. Guide des bonnes pratiques*. Action formation 2001-2002.

CREAI Rhône-Alpes (2006). *Processus de prévention et de gestion des situations de violences en institutions*.

DIONNE (J.), SAINT-MARTIN (N.) (2005). Le développement du raisonnement moral. In MASSE (L.), DESBIENS (N.), LANARIS (C.) (2005), *Les troubles du comportement à l'école*. Québec: Gaëtan Morin.

DURNING (P.) (1986). Éducation et suppléance familiale: psychosociologie de l'internat spécialisé. Paris: PUF.

FUGITT (E.), (1984). C'est lui qui a commencé le premier: activités d'entraînement au choix, à l'autodiscipline et à l'estime de soi. Sainte-Foy: Centre d'intégration de la personne.

FUSTIER (P.) (1999). *Le travail d'équipe en institution. Clinique de l'institution médico-sociale et psychiatrique*. Paris: Dunod.

GABEL (M.) (1998). *Le difficile partenariat des professionnels. Une maltraitance institutionnelle indirecte? Maltraitements institutionnels. Accueillir et soigner les enfants sans les maltraiter*. Paris: Fleurus.

GLASSER (W.) (1971). *La thérapie par le réel, la « reality therapy »*, Paris: Édition française EPI, collection Hommes et Groupes.

GOTTFREDSON (D.C.) (2003). School-based Crime Prevention, in SHERMAN (L.W.), et al. (2003). *Evidence-Based Crime Prevention*. London and New York, Routledge.

GOUPIL (G.) (2004). *Plan d'intervention, de service et de transition*. Montréal: Gaëtan Morin Éditeur.

GUILLAUME (J.) (1987). Pour une stratégie de la violence en institution. In HELLBRUNN (R.), PAIN (J.) (1987). *Intégrer la violence*. Vigneux: Matrice.

HADJIISKY (E.), et al. (1993). *Du cri au silence: Attitudes défensives des intervenants médico-sociaux face à l'enfant victime de mauvais traitements*. CTNERHI, coll. Flash information, 2^e éd.

HELLBRUNN (R.), PAIN (J.) (1987). *Intégrer la violence*. Vigneux: Matrice.

INSERM (2004). *Psychothérapie, trois approches évaluées*. Paris: INSERM.

JANVIER (R.), MATHO (Y.) (2004). *Mettre en œuvre le droit des usagers dans les établissements d'action sociale*. Paris: Dunod.

KOHLBERG (L.) (1984). *Essays on Moral Development*. Tome II. San Francisco: Harper & Row.

KORCZAK J. (2006). Le droit de l'enfant au respect. In KORCZAK J. (2006). *Comment aimer un enfant*. Paris: Robert Laffont.

- LAGRANGE (C.) (1998). *Violences. Les travailleurs sociaux à la recherche d'un nouvel art de faire*. Vigneux: Matrice.
- LANARIS (C.) (2005). Les interventions proactives et l'encadrement pédagogique. In MASSE (L.), DESBIENS (N.), LANARIS (C.) (2005), *Les troubles du comportement à l'école*. Québec: Gaëtan Morin.
- LAZARUS (R.S.), FOLKMAN (S.) (1984). *Stress, appraisal and coping*. New York: Springer-Verlag.
- LE BLANC (M.), et al. (1998). *Intervenir autrement : Un modèle différentiel pour les adolescents en difficulté*. Montréal: Presses de l'Université.
- LEFEBVRE (P.) (2000). *Guide de la fonction de directeur d'établissement social et médico-social*. Paris: Dunod.
- LHUILIER (J.-M.) (1998). *La responsabilité civile administrative et pénale dans les établissements sociaux et médico-sociaux*. Rennes: ENSP.
- LUSSIER (M.) (2001). *PROGRAMME AD-AGR-A. Adolescents-Agressifs-Action*. Quand l'intervention passe par l'ENTRAIDE. Québec: Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.
- MASSE (L.), DESBIENS (N.), LANARIS (C.) (2005). *Les troubles du comportement à l'école. Prévention, évaluation, intervention*. Montréal: Gaëtan Morin.
- MICHEL (M.), THIRION (J.-F.) (2005). *Faire face à la violence dans les institutions de santé*. Ed. Lamarre.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (2000). *Prévenir, repérer et traiter les violences à l'encontre des enfants et des jeunes dans les institutions sociales et médico-sociales : Guide méthodologique*. Rennes: ENSP.
- MIREAULT (G.), LUSSIER (M.) (2000). *Évaluation du programme Adolescents-Agressivité-Action implanté au Centre jeunesse de Québec entre 1996 et 1999*. Québec: Institut universitaire sur les jeunes en difficulté.
- O'LEARY (K.D.), O'LEARY (S.G.) (1977). *Behavior modification with children*. New York Pergamon Press.
- OURY (J.), GUATTARI (F.), TOSQUELLES (F.) (1985). *Pratique de l'institutionnel et politique*. Vigneux: Matrice.
- PAIN (J.) (1994). *La pédagogie institutionnelle d'intervention*. Vigneux: Matrice.
- PORTER (L.) (2000). *Behaviour in Schools. Theory and practice for teachers*. Philadelphie: Open University Press.
- ROUZEL (J.) (2004). *Le quotidien en éducation spécialisée*. Paris: Dunod.
- SCHWARTZ (P.) (1987). Violence et sport de combat. In HELLBRUNN (R.), PAIN (J.) (1987). *Intégrer la violence*. Vigneux: Matrice.
- SHERMAN (L.W.), et al. (2002). *Evidence-based Crime Prevention*. London and New York, Routledge.
- TREPANIER (N.), DESSUREAULT (D.) (2006). Les principes et le cadre d'intervention auprès des élèves ayant des difficultés de comportement. In MASSE (L.) et al (2005) *Les troubles du comportement à l'école: Prévention, évaluation et intervention*. Montréal: Gaëtan Morin.
- TRUDEAU (H.), DESROCHERS (C.), TOUSIGNANT (J.L.) (1997). *Et si un geste simple donnait des résultats. Guide d'intervention personnalisée auprès des élèves*. Montréal: Chénélière/MacGraw-Hill.
- VITARO (F.), GAGNON (C.) (2000). *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents. Tome 2: problèmes externalisés*. Québec: Presses de l'Université du Québec
- WALKER (H.C.), COLVIN (G.), RAMSEY (E.) (1995). *Antisocial behaviour in school: Strategies and Best Practices*. Toronto, Brooks/Cole Publishing Company.
- WASSERMAN (G.A.), MILLER (L. S.) (1998). The prevention of serious and violent juvenile offending. In Loeber (R.), Farrington (D. P). *Serious & Violent Juvenile Offenders: Risk factors and successful interventions* Thousand Oaks, CA: Sage.
- WAXMAN (H.C.), et al.(1992). *Student at Risk in At-Risk Schools*. Improving Environments for Learning. Newbury Park, California: Corwin Press.
- WILSON (S.J.), LIPSEY (M.W.), DERZON (J.H.) (2003). *The effects of School-Based Intervention Programs on Aggressive and Disruptive Behaviors : A Meta-Analysis*. Nashville: Vanderbilt Institute for Public Policy Studies.

■ Articles

- BAER (R.), NITZEL (M.T.) (1991). Cognitive and Behavioral treatment of impulsivity in children. A meta-analytic review. *Journal of Clinical Child Psychology*. Vol 20, n°4. pp. 400-412.
- CORBET (E.) (1994). Violences en institution : à la recherche d'outils de prévention. *Violences... Cahiers du CTNERHI*, Janvier-mars 1994, n°61.
- CORBET (E.) (2007). Prévention et traitement des situations de violence ou maltraitance. *Les cahiers de l'Actif*, Décembre 2007, n°378-379.
- CREAI Rhône-Alpes (2004). Le traitement de la maltraitance dans les institutions: références, protocoles, procédures. *Dossier du CREAI*, Juin 2004, n°134.
- DIONNE (J.) (1996). L'intervention cognitive-développementale auprès des adolescents délinquants. *Criminologie*, vol. 29, n°1, pp. 45-70.
- DUPAUL (G.J.), ECKERT (T.L.) (1997). The effects of school-based interventions for attention deficit hyperactivity disorder: a meta-analysis. *School psychology Review*. Vol. 26, n°1, pp. 5 -27.
- DURLAK (J.A.), FUHRMAN (T.), LAMPMAN (C.). Effectiveness of cognitive-behavior Therapy for maladaptating children: A meta-analysis. *Psychological Bulletin*, vol. 110, n°2, p. 256-273.
- EPHRITIKHINE (D.) (1997). Éduquer en l'an 2000: comment s'y prendre? *Ruptures*, Avril 1997, n°8, pp. 3-54.
- GABERAN (P.) (1999). L'éducateur peut-il invoquer la légitime violence? *Lien social*, 1^{er} juillet 1999, n°493.
- GIBBS (J. C.), et al. (1984). Facilitation of sociomoral reasoning in delinquents. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, n° 52, pp. 37-45.
- HOAG (M. J.), BURLINGAME (G. M.) (1997). Evaluating the Effectiveness of Child and Adolescent Group Treatment: A Meta-Analytic Review. *Journal of Clinical Child Psychology* Vol. 26, No. 3, pp. 234-246.
- LOCHMANN (J.-E.), et al. (1984). Treatment and generalization effects of cognitive-behavioral and goal-setting interventions with aggressive boys. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, n° 52 (5), p. 915.
- LOCHMAN (J.E.), LENHART (L.A.) (1993). Anger coping intervention for aggressive children: Conceptual models and outcome effects. *Clinical Psychology Review*. Vol. 13, n°4, pp. 527-538.
- LOUBAT (J.-R.) (2001). Pour améliorer la situation de l'enfant, il faut faciliter les relations entre les parents et les maisons d'enfants à caractère social. *Lien social*, 22 février 2001, n°565, pp 4-9.
- LUTUMBA NTETU (A.), et al. (1999). Les agressions en milieu psychiatrique. Vécu et perceptions des intervenants du Pavillon Roland-Saucier du Complexe hospitalier de la Sagamie. *Santé mentale au Québec*, 1999, vol.XXIV, n°2, pp.217-228.
- MASSE (L.) (1999). Facteurs influençant l'efficacité des programmes d'intervention cognitives-comportementales en milieu scolaire. *Revue Canadienne de Psychoéducation*. Vol. 28 n°2, pp. 199-212.
- MEICHENBAUM (D.), GOODMAN (J.) (1971). Training impulsive children to talk to themselves: a means of developing self-control. *Journal of Abnormal Psychology*, n° 77, pp.115-126.
- MUGNY (G.), DOISE (W.), PERRET-CLERMONT (A.N.), (1975). Conflit de centrations et progrès cognitif. *Bulletin de Psychologie*, vol. XXIX, n°321, pp. 4-7.
- ORIENT (J.-P.) (1994). Violences en institutions : à la recherche d'outils de prévention. *Cahier du CTNERHI*, Janvier-mars 1994, n°61.
- RUTTER (M.) (1985). Resilience in the face of adversity: Protective factors and resistance to psychiatric disorders. *British Journal of Psychiatry*, n°147, pp. 598-611.
- TOMKIEWICZ (S.) (1992). Les piliers de l'éducation selon Korczak. *Journal du droit des jeunes*, Novembre 1992, n°119.
- WYVEKENS (A.) (2003). De "What works?" en "Bonnes pratiques". Y a-t-il un bon usage du pragmatisme anglo-saxon? *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 54, pp. 7-19.

3. Rapports

Conseil Supérieur du Travail Social (2002). *Violence et champ social*. Paris: ENSP.
CREOFF (M.) (2000). *Prévenir, repérer et traiter les violences à l'encontre des enfants et des jeunes dans les institutions sociales et médico-sociales*. Éditions ENSP.
INSERM (2005). Rapport d'expertise collective. *Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent*. Inserm.

4. Mémoires

GENDREAU (G.), TARDIF (R.) (1999). *L'intervention en internat*. Une intervention qui doit retrouver son sens, sa place et ses moyens. Rapport du comité sur la réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans. Montréal: Association des centres jeunesse du Québec.
MOROT (S.) (2003). *La violence institutionnelle est-elle un élément de réponse aux comportements violents des jeunes placés en hébergement ?* Mémoire professionnel pour l'obtention du diplôme d'éducateur de la PJJ. Exemplaire dactylographié.
ROLLAND (H.) (2003). *Dépasser la violence institutionnelle pour améliorer et diversifier l'accueil dans une MECS*. Mémoire CAFDES, ENSP.

5. Colloques – Congrès – Conférences – Journées d'études

Association des Instituts de Rééducation – Association des Itep et de leurs réseaux. Actes des journées d'étude, de recherche et de formation. Champ Social Éditions.
HAMBOURG (P.) (1990). *Des intervenants maltraitants*. Communication présentée en atelier au 2^e congrès AFIREM, Toulouse, 24-26 janvier 1990.
LAMBERT (T.) (1985). *Les sévices institutionnels*. Les publications du CTNERHI. 4^e Congrès international AFIREM/ISPCAN.
Institut de formation de recherche et d'évaluation des pratiques médico-sociales (2002). *Violences et institutions: prévenir la répétition*. Actes du colloque *Violences et institutions: prévenir la répétition*, Nantes, 22-23 mars 2001. Paris: Jeunesse et droit. 147 p.
LE BLANC (M.) (2000). *Quelle stratégie d'intervention choisir pour les adolescents en difficulté ? Entre les interventions universelles et personnalisées s'impose l'approche différentielle*. *Septième congrès de l'Association québécoise de la thérapie de la réalité*, Québec 18-20 mai 2000.

6. Ressources Internet

Association des Centres de Jeunesse du Québec (2007).
Site: www.acjq.qc.ca
Association Francophone de Formation de Recherche en Thérapie comportementale et cognitive.
Site: www.afforthecc.org
National Crisis Prevention Institute (2005).
Site: www.crisisprevention.com
RIOUX (A.) (2005). William Glasser et la thérapie par le réel.
Site Psycho-Ressources: <http://alainriouxpq.iquebec.com/glasser.htm>

Impression d'après documents fournis
bialec, nancy (France)
Dépôt initial : septembre 2008
Dépôt légal n° 70750 - décembre 2008

